



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

âge de la retraite

Question écrite n° 36152

Texte de la question

M. Marc Bernier appelle l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur les conditions de mise en retraite anticipée des personnes ayant commencé à travailler à quatorze, quinze ou seize ans. Cette disposition ne concerne pas les fonctionnaires qui, même si leur situation correspond aux critères requis au regard du nombre d'annuités totalisées, ne peuvent toucher leur retraite qu'à l'âge de soixante ans. Ceux d'entre eux qui avaient commencé à travailler dans le privé avant d'entrer dans la fonction publique ont également été écartés du dispositif. Le groupe de travail mis en place par le ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité, sur ce thème, le 27 juin 2003 a demandé l'évaluation, par l'INSEE, de la population concernée par cette mesure dans les trois fonctions publiques. Il lui demande donc ce qu'il ressort de cette étude et si, à la suite de celle-ci, une rencontre du groupe de travail avec les organisations syndicales a d'ores et déjà été programmée. - Question transmise à M. le ministre de la santé et de la protection sociale.

Texte de la réponse

L'attention du ministre est appelée sur l'élargissement aux régimes des fonctionnaires des possibilités de départ en retraite anticipée mises en place pour les salariés du régime général. Le Premier ministre, conscient de la nécessité d'une transposition aux fonctionnaires des mesures mises en oeuvre pour les salariés du secteur privé, avait demandé au ministre de la fonction publique d'organiser avec les partenaires sociaux des négociations en vue d'aboutir rapidement à un accord permettant un départ anticipé pour les fonctionnaires ayant commencé à travailler jeunes. Ces négociations sont à présent achevées. Une disposition législative sera prochainement présentée par le ministre de la fonction publique au Parlement en vue d'une mise en oeuvre progressive du dispositif à compter du 1er janvier 2005.

Données clés

Auteur : [M. Marc Bernier](#)

Circonscription : Mayenne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36152

Rubrique : Retraites : fonctionnaires civils et militaires

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 mars 2004, page 2151

Réponse publiée le : 31 août 2004, page 6905